

Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales — Profil tiré du Recensement de 1991

Introduction

Les besoins et conditions de logement varient selon le type de famille. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* utilise des données inédites du Recensement de 1991 de la population pour établir le profil des conditions de logement des familles monoparentales. Ce type de famille figure parmi les ménages les plus susceptibles de connaître la pauvreté et des problèmes connexes de logement. On les mentionne aussi souvent dans les discussions sur la pauvreté chez les enfants.

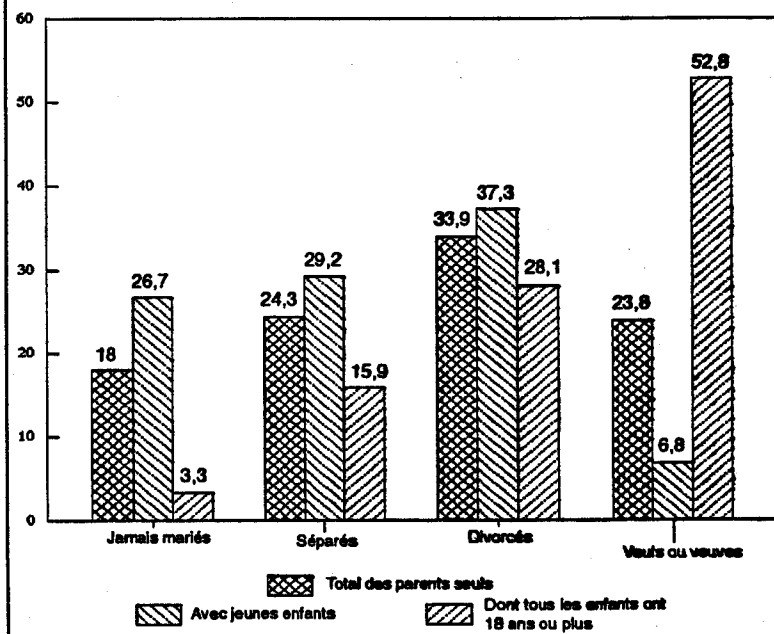
Une famille monoparentale est composée d'une mère ou d'un père, qui vit avec un ou plusieurs enfants (fils et (ou) filles qui ne se sont jamais mariés) sans qu'un époux ou une épouse ou un conjoint ou une conjointe de fait soit présent. Dans ce numéro, on n'examine que les familles monoparentales qui subviennent aux besoins de leur propre ménage et qui n'ont pas d'autres personnes vivant avec elles. Ce sont la majorité, soit 76 % ou 727 295, des 954 710 familles monoparentales répertoriées par le Recensement de 1991. En tant que groupe, elles constituent 11,3 % de toutes les familles qui ne partageaient pas leur logement avec d'autres personnes en 1991.

Profil démographique

La majorité (84,9 %) de ces familles monoparentales ont un chef féminin, ce qui s'explique par deux principales raisons. Premièrement, 33,9 % des parents seuls sont divorcés et 24,3 % sont séparés (figure 1) et, le plus souvent, ce sont les mères qui obtiennent la garde des enfants. Deuxièmement, 18 % des parents seuls ne se sont jamais mariés. Dans le groupe des personnes de 15 à 24 ans, 80 % des parents seuls ne se sont jamais mariés.

C'est à Terre-Neuve et en Saskatchewan qu'on trouve le moins de familles monoparentales et au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon qu'on en trouve le plus. Comme 64,7 % de ces familles vivent dans les régions métropolitaines de recensement du Canada, elles sont plus urbanisées que les familles biparentales (58,9 %).

Figure 1 : État civil des parents seuls, Recensement de 1991

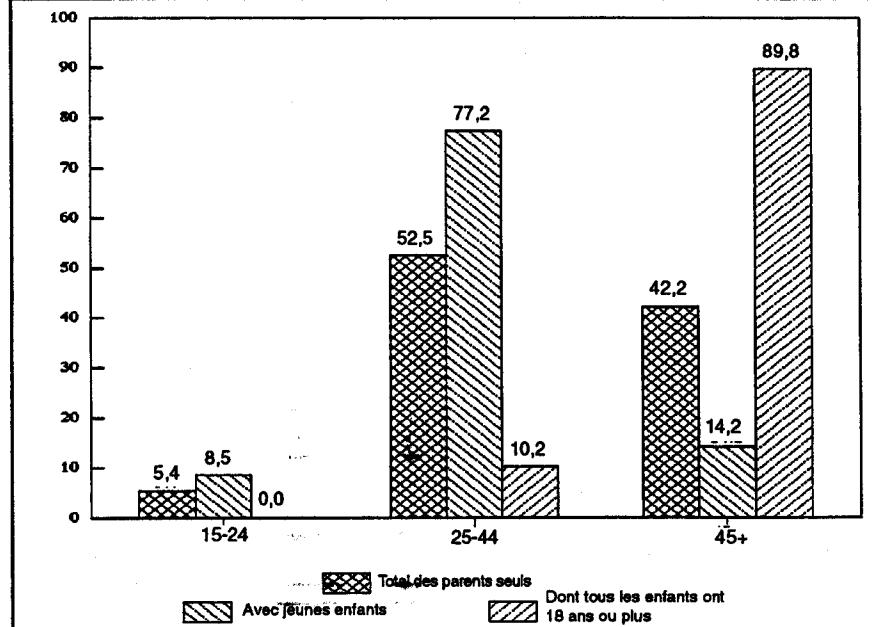


This publication is also available in English under the title *The Housing and Socio-Economic Conditions of Lone-Parent Families: 1991 Census Profile*

**Ce sont les
parents seuls
ayant de jeunes
enfants qui
affichent les taux
de chômage les
plus élevés.**

Près des deux tiers (63 %) des parents seuls ont au moins un enfant de moins de 18 ans à la maison et 85,7 % de ces parents seuls ont moins de 45 ans (figure 2). L'autre tiers qui vit avec des enfants de 18 ans ou plus comprend les parents seuls âgés vivant avec des fils ou des filles qui ne se sont jamais mariés; 89,5 % d'entre eux ont 45 ans ou plus alors que 52,8 % sont veufs ou veuves.

Figure 2 : Répartition des familles monoparentales selon l'âge
Recensement de 1991



Profil socio-économique

Les parents seuls sont relativement mobiles puisque 54 % d'entre eux ont déménagé pendant les cinq années antérieures au Recensement de 1991, comparativement à 44,1 % seulement des familles biparentales. Les familles monoparentales ayant de jeunes enfants sont les plus mobiles, 67,6 % d'entre elles ayant déménagé à comparer à 30,8 % seulement des familles monoparentales ayant des enfants de 18 ans ou plus.

Les parents seuls sont moins instruits : qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, ils sont plus susceptibles d'avoir moins de neuf ans de scolarité que les conjoints faisant partie de familles biparentales. Toutefois, les parents seuls jeunes sont mieux instruits que leurs homologues plus âgés : 19 % ont fait des études universitaires, comparativement à 13 % des parents seuls plus âgés. Les parents seuls sont aussi moins nombreux à faire partie de la population active et plus nombreux à être sans travail. Quarante

Tableau 1 : Activité des familles monoparentales

	Total des familles monoparentales		Ayant de jeunes enfants		Dont tous les enfants ont 18 ans ou plus	
	#	%	#	%	#	%
TOTAL	727 295	100,0	458 350	100,0	268 945	100,0
Actifs	454 040	62,4	321 195	70,1	132 845	49,4
Employés	393 685	54,1	271 660	59,3	122 025	45,4
Sans Travail	60 355	8,3	49 530	10,8	10 825	4,0
Taux de chômage	s/o	13,3	s/o	15,4	s/o	8,1
Inactifs	273 255	37,6	137 150	29,9	136 105	50,6

s/o = sans objet

Remarque : Le taux de chômage indique la proportion des actifs qui sont sans travail.

pour cent des parents seuls subvenant aux besoins de jeunes enfants ne faisaient pas partie de la population active ou étaient au chômage (tableau 1).

Comme ils sont moins instruits et moins susceptibles de faire partie de la population active, le revenu des parents seuls atteint en moyenne environ la moitié de celui des familles

biparentales, soit 29 485 \$ comparativement à 55 294 \$ (tableau 2). Cela est en partie attribuable au fait que 53,1 % des familles monoparentales n'ont qu'un seul revenu alors que 89,0 % des familles biparentales ont deux revenus ou plus.

Environ le tiers des parents seuls ont indiqué que les paiements de transferts gouvernementaux étaient leur principale source de revenu, comparativement à 12,9 % des familles biparentales.

En raison de ces facteurs, quatre fois plus de familles monoparentales que de familles biparentales se trouvent en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada, soit 39,9 % à comparer à 9,1 %. Plus de la moitié (53,3 %) des parents seuls ayant de jeunes enfants ont de faibles revenus comparativement à 17,1 % seulement des parents seuls ayant des enfants plus âgés (tableau 2).

Tableau 2 : Caractéristiques du revenu des familles monoparentales

	Familles monoparentales	Familles biparentales
Répartition des revenus		
Moins de 10 000	15,8%	2,9%
10 000 \$ - 29 999 \$	44,8%	20,1%
30 000 \$ - 49 999 \$	24,3%	28,8%
50 000 \$ et plus	15,1%	48,3%
Revenu moyen	29 485 \$	55 294 \$
Revenu supérieur au seuil de faible revenu		
Avec Jeune enfant	59,2%	90,3%
Avec enfant de 18 ans ou plus	45,7%	89,1%
Revenu moyen	82,4%	94,3%
	42 020 \$	59 661 \$
Faible revenu		
Avec jeune enfant	39,2%	9,1%
Avec enfant de 18 ans ou plus	53,3%	10,1%
Revenu moyen	17,1%	5,4%
	11 032 \$	12 665 \$

Profil du logement

La probabilité que les parents seuls soient propriétaires de leur propre logement est environ deux fois moins élevée que chez les familles biparentales. Ceux qui sont effectivement propriétaires sont plus susceptibles d'être des hommes (60,9 %) ou d'avoir 55 ans ou plus (69,2 %).

La propriété d'un logement est hors de la portée économique de la plupart des familles à chef féminin ayant de jeunes enfants. Par conséquent, 69,1 % louent leur logement (figure 3) et 71,8 % habitent dans des immeubles d'appartements.

Les familles monoparentales sont aussi plus susceptibles d'habiter un logement qui ne répond pas aux normes actuelles. D'après la Norme nationale d'occupation¹, 13,7 % habitent des logements surpeuplés compte tenu de la taille et de la composition du ménage. Toutefois, comme la plupart des Canadiens, la majorité des parents seuls vivent dans des logements en bon état. Néanmoins, en 1991, 11,6 % ont déclaré qu'ils occupaient des logements ayant besoin de réparations majeures et la majorité de ces personnes étaient des mères seules ayant de jeunes enfants. L'abordabilité est le principal défi auquel font face les parents seuls en matière de logement. Un parent seul propriétaire sur quatre (26,4 %) et la moitié des parents seuls locataires (53,2 %) versent 30 % ou plus de leur revenu pour leur logement. Dans presque tous les cas, il s'agit de mères seules ayant de jeunes enfants et dont les revenus sont inférieurs aux seuils de faible revenu.

¹Les normes de logement qui reflètent les attentes de la société d'aujourd'hui se fondent sur la taille et la qualité convenables et l'abordabilité.

La taille convenable est déterminée à partir de la Norme nationale d'occupation qui établit des exigences concernant le nombre précis de chambres à coucher pour chaque ménage selon sa taille et sa composition. On considère qu'un ménage occupe un logement trop petit lorsque le nombre de chambres du logement est inférieur à la norme.

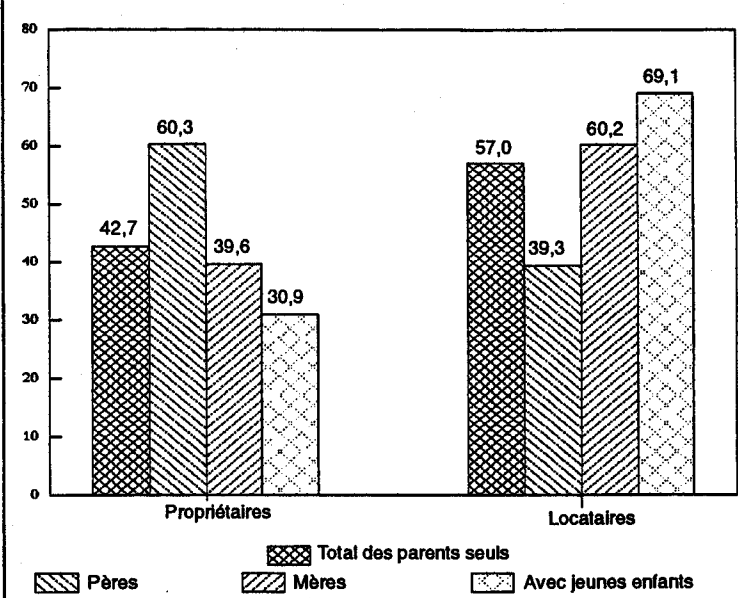
En ce qui a trait à la qualité suffisante, un logement doit posséder toutes les installations sanitaires de base et n'avoir besoin que d'entretien régulier.

Quand à l'abordabilité, un ménage ne devrait pas avoir à dépenser 30 % ou plus de son revenu pour obtenir un logement de taille et de qualité convenables.

**La propriété
d'un logement est
économiquement
impossible pour
la plupart des
familles à chef
féminin.**

On peut arriver à mesurer les besoins impérieux de logement en relevant tous les ménages monoparentaux vivant en deçà des normes individuelles de taille et de qualité convenables et d'abordabilité et dont les revenus sont insuffisants pour leur permettre d'obtenir un logement locatif de taille et de qualité convenables. Quatre familles monoparentales sur dix ont des besoins impérieux, soit 19,1 % des familles à chef masculin et 42,7 % des familles à chef féminin; 18,3 % d'entre elles sont propriétaires et 54,4 %, locataires (tableau 3). Un peu plus de 50 % des parents seuls ayant des enfants de moins de 18 ans ont des besoins impérieux, à comparer à un peu moins de 17 % des parents seuls dont tous les enfants ont 18 ans ou plus. Les mères avec jeunes enfants qui ont des besoins impérieux représentent 55,5 % de l'ensemble des parents seuls et la majorité loue un logement et habite dans des immeubles d'habitation.

Figure 3 : Familles monoparentales selon le mode d'occupation, Recensement de 1991



Le manque d'abordabilité est de loin la cause la plus importante des besoins de logement des parents seuls. Le fait que les revenus moyens des différents types de parents seuls ayant des besoins impérieux se situent entre 25 % et 40 % des revenus moyens de ceux qui n'ont pas de besoins impérieux (tableau 3) confirme la justesse de cet énoncé.

En conclusion, en raison du degré de pauvreté considérable qu'elles connaissent, les familles monoparentales sont beaucoup plus susceptibles de vivre en deçà des normes de logement acceptables que les familles biparentales et elles sont beaucoup moins susceptibles d'avoir le revenu nécessaire pour améliorer leurs conditions de logement. Ce sont les mères seules locataires qui ont le niveau le plus élevé de besoins de logement.

Tableau 3 : Familles monoparentales ayant des besoins impérieux de logement

	TOUTES LES FAMILLES	DANS LE BESOIN		REVENU MOYEN	
		n	%	dans le besoin \$	pas dans le besoin \$
TOUTES	727 295	280 040	38,5	12 342	40 718
Hommes	109 805	20 345	18,5	13 808	52 482
Femmes	617 490	259 695	42,1	12 227	37 870
Propriétaires	310 575	53 370	17,2	14 211	47 418
Locataires	414 710	224 675	54,2	11 881	31 793
Enfant <18	458 340	234 425	51,1	11 961	34 500
Enfant >18	268 950	45 615	17,0	14 301	46 439

Ce numéro de *Le point en recherche et développement* présente quelques-unes des constatations d'un document de recherche conjoint de la SCHL et de Statistique Canada, intitulé *Les conditions de logement des parents seuls, des jeunes couples et des familles immigrantes - Un profil tiré du Recensement de 1991*. Pour obtenir un exemplaire de ce document, appelez le Centre canadien de documentation sur l'habitation, au (613) 748-2367. Pour plus amples renseignements, communiquez avec M. John Engeland, Division de la recherche, SCHL, au (613) 748-2799, ou à l'adresse de courrier électronique suivante : jengelan@cmhc.e-mail.com.

Déjà publiés dans la série
Le point en recherche et
développement

- Numéro 24 Les tendances de migration et de mobilité de la population autochtone du Canada
- Numéro 25 Valeurs en évolution dans des collectivités en évolution : Guide des collectivités saines et durables
- Numéro 26 Coûts de l'infrastructure associés aux approches traditionnelles et nouvelles en matière d'aménagement
- Numéro 27 Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada
- Numéro 28 Perspectives à long terme du logement : augmentation des ménages, 1991-2016
- Numéro 29 Les services éconergétiques et le secteur résidentiel
- Numéro 30 La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier